

Rapport de mission

20 22



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

S O M M A I R E

- p. 3 **Edito**
- p. 4 **Rencontre avec le Président du Comité de Mission**
- p. 5 **Qu'est-ce qu'une entreprise à Mission ?**
- p. 6 **Présentation du comité de Mission**
- p. 7 **Calendrier des comités**
- p. 8 **Présentation de la feuille de route**
- p. 9 **OBJECTIF 1 - Les territoires**
- p. 13 **OBJECTIF 2 - Les territoires**
- p. 16 **OBJECTIF 3 - Les collaborateurs**
- p. 19 **OBJECTIF 4 - Les partenaires économiques**
- p. 22 **OBJECTIF 5 - Les partenaires économiques**
- p. 25 **OBJECTIF 6 - La société**
- p. 28 **Evaluation de KPMG France**

Edito

VALOREM a été créé sur mon engagement pour un monde plus écologique et sur la certitude qu'il fallait produire de l'énergie propre pour faire face au péril climatique. Au fil de presque trente années de travail dans les territoires ruraux, nous avons pu constater de près la montée d'enjeux sociétaux comme l'augmentation du chômage, la déprise agricole ou la désertification des services. Aujourd'hui, nous sommes absolument convaincus du lien étroit entre les crises sociales et environnementales : elles s'affectent mutuellement et doivent être abordées ensemble pour envisager un avenir plus serein.

Ce travail de terrain a aussi forgé ma conviction de l'opportunité formidable que la production d'une énergie propre, locale et gratuite pouvait représenter pour résoudre ces défis. VALOREM souhaite, à sa mesure, prendre part à cette tâche en se mobilisant pour une transition énergétique plus juste et inclusive grâce aux énergies renouvelables.

Cette ambition nous a conduits à devenir entreprise à Mission et nous avons articulé celle-ci autour de l'amplification des impacts positifs des énergies renouvelables pour nos parties prenantes : les territoires, les partenaires économiques, la société et nos collaborateurs. Nous avons initié cette démarche bien avant, mais notre Mission nous structure, nous engage dans nos efforts et nous oblige à nous améliorer. C'est avec sincérité et volonté que nous souhaitons aborder ce processus, en nous transformant pour transformer le monde.



Jean-Yves GRANDIDIER

Président de VALOREM





Rencontre avec le Président du Comité de Mission



Emilien STEPHAN, est chargé d'exploitation depuis 12 ans chez VALEMO, filiale 100 % du Groupe VALOREM dédiée à la conduite, l'exploitation et la maintenance de centrales EnR. Emilien est également représentant du personnel. C'est à ce titre qu'il a été invité à siéger au comité de Mission de VALOREM puis a été élu président en première séance.

Comment s'est passée cette première année de comité de Mission ? Est-ce conforme à tes attentes ?

La première année a principalement consisté à définir clairement les indicateurs et objectifs opérationnels qui constituent la feuille de route de la Mission. C'est une phase très intéressante, puisqu'en tant que délégué du personnel j'ai pu apporter mon analyse et mon regard sur plusieurs sujets qui sont importants aux yeux des salariés. Cette phase m'a aussi poussé à me renseigner et apprendre sur certains sujets et métiers auxquels je ne suis pas confronté au quotidien, ce qui a été très enrichissant.

Comment vois-tu aujourd'hui ton rôle de président de comité de Mission ?

Mon rôle est d'être particulièrement à l'écoute des idées et des propositions qui concernent l'axe « collaborateurs » de la Mission pour proposer de nouvelles idées. Mais il est aussi de m'assurer que les engagements pris par VALOREM soient atteignables au niveau du quotidien des salariés de l'entreprise.

Le nombre de sociétés à Mission augmente, quel est ton avis là-dessus ?

C'est une excellente chose, cela montre qu'au-delà de leur activité commerciale, ces entreprises s'engagent à avoir un impact positif sur la société actuelle.

Que penses-tu de la feuille de route 2023 et des suites à donner sur la Mission ?

Elle est ambitieuse, mais c'est une bonne chose, les défis à relever sont grands !

Qu'est-ce qu'une entreprise à Mission ?

Depuis 2019, les entreprises sont invitées à repenser leur rôle et leur place dans la société pour répondre aux grands enjeux environnementaux et sociétaux de ce siècle. La Loi Pacte « Pour la Croissance et la Transformation des Entreprises » du 22 mai 2019 a ainsi introduit le concept d'entreprise à Mission et posé le cadre de cet outil de transformation de l'entreprise. Dans l'esprit de cette loi, le rôle de l'entreprise ne se limite plus au profit ou à la création de richesse.

La société à Mission définit et affiche publiquement sa trajectoire sociale et sociétale à travers la définition de sa Raison d'Être et de grands objectifs statutaires. Elle se dote ensuite d'un comité pour accomplir sa Mission.

De nouveaux statuts pour poursuivre un engagement historique

Convaincu que l'entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble, VALOREM s'est lancé en 2021 dans la définition et l'affirmation de sa Mission.

Devenir entreprise à Mission, c'est interroger sa place et son rôle d'entrepreneur pour construire une société plus juste et plus écologique. Il s'agit d'aller plus loin dans notre responsabilité et prendre un engagement visible de tous.

La définition de notre Raison d'Être a couru sur de longs mois et a été travaillée dans la concertation de nos parties prenantes et notamment avec nos salariés. Ce travail collectif nous a permis d'établir une Raison d'Être alignée avec les valeurs et les engagements qui ont prévalu à la création de VALOREM en 1994.

Ajoutée aux six objectifs statutaires que nous avons définis, notre Mission est désormais un véritable guide pour transformer notre organisation afin de maximiser notre impact positif sur la société.

1994

Jean-Yves GRANDIDIER crée VALOREM, bureau d'études en énergies renouvelables.

1996

Jean-Yves GRANDIDIER cofonde France Énergie Éolienne.

2001

Les parcs éoliens de Merdelou et Fontanelles sont retenus dans l'appel d'offres « Eole 2005 », VALOREM se lance dans le développement de projets éoliens.

2008

VALOREM devient producteur d'énergies vertes.

2011

Premier compte à terme dans le cadre du refinancement du parc éolien d'Arfons dans le Tarn : il s'agit du premier projet de financement participatif dans les EnR.

2015

Loi de Transition Énergétique, VALOREM se lance pleinement dans le financement participatif.

2016

VALOREM est le premier opérateur des EnR à intégrer des clauses d'insertion professionnelle sur ses chantiers.

2016

Création de Watt for Change, le fonds de dotation de VALOREM dédié à l'accès aux EnR dans le monde.

2019

Watt for Change lance un appel à projets dédié à la lutte contre la précarité énergétique en France.

2020

Création de la Fondation VALOREM sous égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Watt for Change dispose désormais de deux outils (fonds de dotation et fondation) pour poursuivre son action contre la précarité énergétique en France et dans le monde.

2021

Refonte de la stratégie RSE de VALOREM avec le concours des cabinets « Des enjeux et des Hommes » et « Transition » - travail collaboratif et participatif pour la stratégie mais aussi pour la définition de sa Raison d'Être.

Ouverture d'un portail dédié au financement participatif [MONPARCVALOREM.com](https://monparcvalorem.com).

En décembre, VALOREM devient entreprise à Mission.

2023

Premier rapport de Mission & évaluation par KPMG France.

Présentation du comité de Mission

La Loi Pacte prévoit la constitution d'un comité de Mission distinct des organes sociaux de l'entreprise pour veiller à la bonne conduite de la Mission. VALOREM a choisi un comité de Mission tourné vers l'externe composé d'experts du monde de l'énergie afin de tester notre action et de la challenger auprès d'eux.

Ce comité de Mission est aussi l'occasion d'aborder des sujets prospectifs sur l'évolution du secteur des EnR, ses enjeux industriels, ses pratiques commerciales, ses évolutions réglementaires, son rôle primordial dans la transition énergétique et dans la société.

Le comité est chargé de conduire la Mission, de signer le rapport de Mission d'accompagner VALOREM vers sa transformation.

MEMBRES EXTERNES



Sylvie FERRARI

Economiste, Professeure
Université de Bordeaux
Membre d'Acclimaterra



Sylvie PERRIN

Avocate Associée au Cabinet de
Gaulle Fleurance
Fondatrice de la Plateforme
Verte



Cédric PHILIBERT

Chercheur associé à l'Institut
Français des Relations
Internationales (IFRI)
Consultant indépendant et
analyste senior des questions
d'énergie et de climat



(Réseau national des
territoires engagés dans
la transition écologique)

Personne morale
représentée par
Julie FERRY

Responsable adjointe du
pôle Énergie
En charge des énergies
renouvelables

MEMBRES INTERNES



Émilien STEPHAN

**Président du
comité de Mission**

Chargé d'exploitation
Délégué du personnel



Philippe ÉTUR

Directeur Général adjoint
de VALOREM



Mélodie KHAYAT

Responsable Juridique
M&A / Financement France

Calendrier des comités

**Trois réunions et
des groupes de travail
plus restreints entre des
membres du comité et
des salariés.**

Réunion du 9 mars 2022

- Présentation de la Mission VALOREM, sa Raison d'Être et ses objectifs.
- Présentation du planning et de la méthodologie de travail pour fixer les indicateurs de résultats.
- Election du président du comité de Mission :
Emilien STEPHAN, chargé d'exploitation et délégué du personnel.

Réunion du 24 mai 2022

- Visite du parc éolien de Saint-Père-en-Retz (44).
- Visite des composants du futur parc éolien en mer au Grand Port de Saint-Nazaire (44).
- Travail sur les indicateurs opérationnels de la feuille de route.

Réunion du 30 novembre 2022 (reportée au 11 janvier 2023)

- Validation de la feuille de route 2023 de la Mission.
- Lancement du travail sur le rapport de Mission 2022.

L'organisme Tiers Indépendant : KPMG France



Les entreprises ayant adopté la qualité d'entreprise à Mission doivent réaliser une évaluation par un organisme tiers indépendant (OTI) dans les 18 mois après leur déclaration en entreprise à Mission.

VALOREM a choisi KPMG France, leader de l'audit et du conseil qui est aussi devenu entreprise à Mission en 2022. Disposant d'un centre d'excellence ESC, KPMG France est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sous le numéro 3-1884 pour la vérification des informations d'ESG publiées dans les Déclarations de performance extra-financière et la vérification de l'exécution des objectifs des sociétés à Mission (portées disponibles sur www.cofrac.fr).

La période d'évaluation de KPMG France porte sur l'année 2022.



PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE PAR OBJECTIF STATUTAIRE



**Les
territoires**

OBJECTIF 1

OBJECTIF 2



**Les
collaborateurs**

OBJECTIF 3



**La
société**

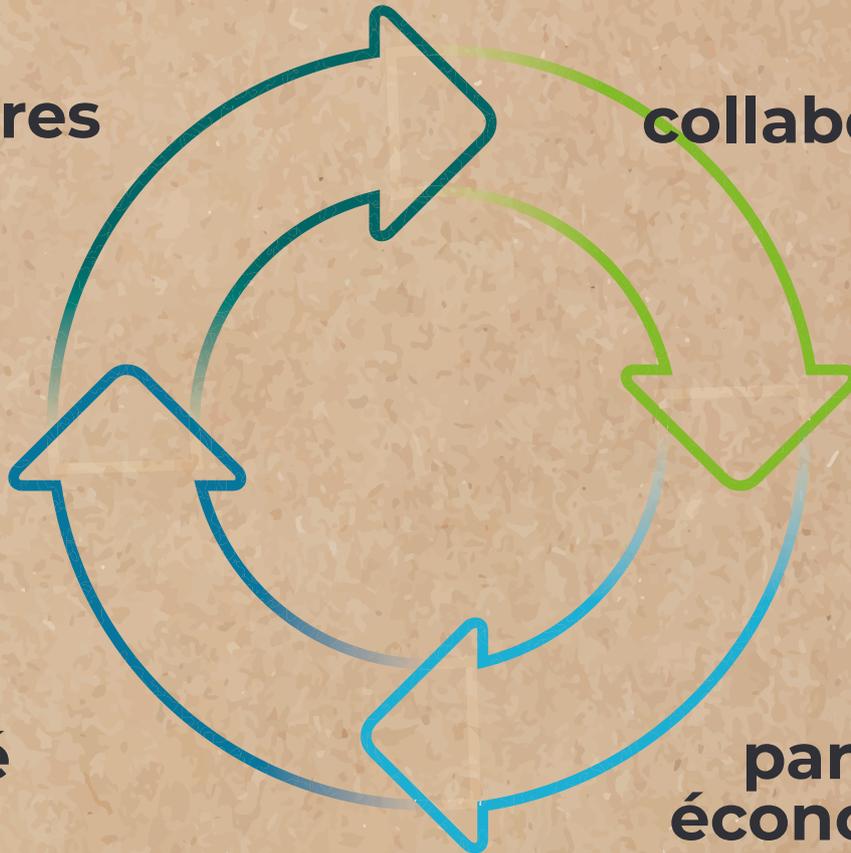
OBJECTIF 6



**Les
partenaires
économiques**

OBJECTIF 4

OBJECTIF 5



Rapport
de mission

20
22



Les territoires

OBJECTIF 1

Produire des énergies
renouvelables en concertation
avec les acteurs du territoire et
partager la valeur économique
créée avec eux.



Nous avons l'ambition de relever le défi d'un avenir énergétique durable en y associant populations et acteurs locaux privés et publics. C'est pourquoi la concertation et le partage de la valeur sont intégrés au processus de mise en œuvre de nos projets. Plus encore, nous nous engageons à maximiser leur contribution au dynamisme économique local.

Angerville (91)

VALOREM et la concertation

L'arrivée d'un parc en énergie renouvelable peut transformer et façonner de manière radicale un territoire. Convaincu que les collectivités doivent être étroitement impliquées dans la valorisation de leurs ressources renouvelables, VALOREM met un point d'honneur à engager très en amont de ses projets un dialogue territorial ainsi qu'une démarche de concertation, dans l'objectif de préparer les décisions qu'il aura à prendre avec toutes les personnes qui se sentent concernées et qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur territoire. Tout au long du développement du projet, VALOREM a mis en place une palette d'outils dédiés au dialogue avec les riverains et les services de l'État. Les échanges, visites et réunions avec les parties prenantes ont cours tout au long du projet.

Afin de renforcer l'acceptabilité sociétale de ses projets EnR et de veiller à leur bonne intégration au territoire, VALOREM a créé en 2017 une cellule spécialisée dans le dialogue et la concertation. Tous nos projets démarrent sur la base d'un accord avec la mairie et, en fonction de la demande locale, plusieurs dispositifs peuvent être mis en place : de la concertation préalable avant dépôt du dossier de demande de permis de construire auprès des services de l'Etat, à la création de comités de concertation et l'animation d'ateliers de travail, en passant par le porte-à-porte pour sonder les habitants d'un territoire ou encore des permanences publiques.



VALOREM et l'information tout au long de la vie du parc

VALOREM informe le territoire aux étapes clés via un blog du projet, des lettres d'information puis édite un rapport annuel du fonctionnement du parc tout au long de l'exploitation. VALOREM atteste de cet engagement par la signature des chartes AMORCE (Association des territoires engagés dans la transition écologique), FEE et ENERPLAN (Syndicats des professionnels de l'éolien et du photovoltaïque).



Le partage de la valeur

Dans un projet qui mobilise les énergies renouvelables, la ressource est gratuite et inépuisable à l'échelle du temps humain. Une fois les coûts d'investissements rentabilisés, elles produisent une rente qui doit bénéficier aux riverains et à la collectivité. Depuis 2011, VALOREM a mis en place différents systèmes de financements locaux adaptés aux territoires. Par ses investissements, chaque prêteur peut ainsi devenir producteur d'énergie et être acteur de la transition énergétique. C'est aussi l'occasion de réorienter l'épargne vers les industries et les énergies d'avenir et de participer à une finance responsable qui bénéficie à des projets locaux. VALOREM propose de l'investissement citoyen pour ses projets grâce à sa propre plateforme de financement participatif MonparcVALOREM, certifiée par Lendosphere, et propose d'ouvrir le capital de ses projets à des collectivités.



Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

Lors du développement des projets, VALOREM propose la mise en place de comités pour favoriser la concertation.

D'ici 2024, lors du développement des projets, VALOREM proposera systématiquement la mise en place de comités pour favoriser la concertation.

VALOREM privilégie la co-construction par la création de comités de concertation composés de représentants du territoire (collectivités, élus, riverains du projet, associations, experts, etc.) et l'animation d'ateliers au sein de ces groupes. Ces groupes de travail se réunissent environ tous les trimestres durant la phase d'études pour prendre en compte les besoins et avis des acteurs et se poursuivent une fois les autorisations obtenues. Les thèmes abordés sont définis par les groupes eux-mêmes et concernent tous les aspects du projet : les résultats des études environnementales, l'implantation de la future centrale, les mesures compensatoires et d'accompagnement et peuvent aller jusqu'à des ajustements pour une meilleure intégration du projet EnR.

Résultats 2022

En 2022, 24 comités de concertation* se sont tenus.

En 2023 VALOREM s'engage à systématiser cette proposition aux collectivités.

*Un comité de concertation comprend au moins trois acteurs dont la collectivité.

Périmètre

Projets France, toutes EnR, présentation de l'offre pendant le développement.

02

D'ici à 2025, VALOREM proposera (en concertation avec le territoire) d'ouvrir 20 % du capital de ses projets à des collectivités.

VALOREM a toujours souhaité ouvrir le capital de ses projets EnR. Suivant les demandes et l'appétence de certains territoires, VALOREM a toujours répondu favorablement aux offres de gouvernance partagée émanant de SEM, collectivités, coopératives agricoles, associations citoyennes. Depuis la Loi de Transition énergétique de 2015, les collectivités territoriales peuvent devenir actionnaires des sociétés portant un projet de production d'énergies renouvelables. Pour généraliser la participation d'un maximum de collectivités, le Groupe propose une offre standardisée de participation au capital de ses projets de minimum 10 % dès le lancement du projet et à des conditions avantageuses et souhaite porter ce taux à 20 % en 2025. Cette offre est disponible à la demande de la collectivité. En 2023, la loi d'Accélération des Energies Renouvelables imposera l'obligation d'informer la collectivité qu'elle peut faire une proposition d'entrée au capital deux mois avant la création de la société de projet.

Résultats 2022

Offre proposée à 6 communes en 2022 dans le cadre d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt).

En 2023, VALOREM s'engage à systématiser cette proposition aux collectivités partenaires d'un projet.

Périmètre

Projets France, toutes EnR, présentation de l'offre pendant le développement.

📍 Ablaincourt (80)





03

VALOREM s'engage à ce qu'au moins 40 % de ses projets EnR bénéficient d'une campagne de financement participatif d'ici à 2025 (les campagnes proposent toutes une offre spécifique pour les riverains en France).

Pionnier de l'investissement participatif citoyen, VALOREM met en place depuis 2012 différentes formes de financement participatif dans ses projets. Depuis 2021, le Groupe a lancé sa propre plateforme de financement participatif MonParcVALOREM en collaboration avec Lendosphère afin de renforcer et simplifier son offre en proposant aux citoyens un accès unique à l'ensemble de ses collectes. En 2022, en 19 campagnes réalisées c'est plus de 8 millions d'euros collectés auprès de 4 700 prêteurs. VALOREM souhaite démocratiser son offre de financement participatif sur le plus de territoires possibles.

Résultats 2022

36 % des projets VALOREM ont bénéficié d'au moins une campagne de financement participatif.

Périmètre

Tous les projets France et international, toutes EnR, de la validation des études de préféabilité jusqu'à l'exploitation de la centrale.

04

VALOREM souhaite augmenter la part des achats locaux de ses projets EnR : en 2023, le Groupe s'engage à mettre en place un indicateur fiable pour mesurer cette part.

Outre la production d'une électricité propre et abordable, les installations en énergies renouvelables contribuent au dynamisme économique de leurs territoires d'accueil en générant de la fiscalité locale et de l'emploi direct et indirect. VALOREM a toujours favorisé les entreprises locales pour la réalisation de ses prestations à toutes les phases d'un projet. En 2022, VALOREM met tout en œuvre pour comptabiliser précisément ses achats locaux et augmenter leur part dans l'ensemble de ses activités de production.

Résultats 2022

Mise en place d'un groupe de travail interne pour définir un indicateur fiable.

Périmètre

Projets France, toutes EnR.



Les territoires

OBJECTIF 2

Veiller à la préservation des écosystèmes naturels et amplifier l'impact positif de nos projets sur l'environnement.

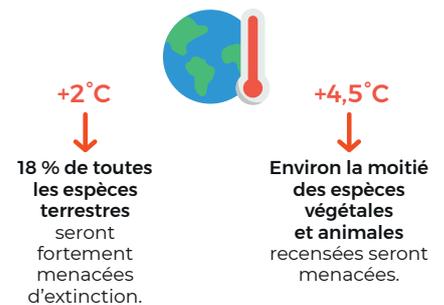


Les énergies renouvelables sont des infrastructures alimentées par des ressources considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. Elles sont les alliées d'un développement durable et soutenable pour les populations comme les écosystèmes. Selon le GIEC, « *Le changement climatique a causé des dommages considérables, et de plus en plus de pertes irréversibles, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et océaniques. Les crises climatiques et de l'effondrement de la biodiversité sont fortement imbriquées* »*. Elles sont toutes deux causées par les activités humaines et s'amplifient mutuellement. Pour les résoudre, ces deux problèmes doivent être traités ensemble.

Nous croyons au bénéfice environnemental des énergies renouvelables pour les générations futures. Parce qu'elles engendrent peu de déchets ou d'émissions de CO2 et qu'elles peuvent remplacer directement la production électrique issue des énergies fossiles, les énergies renouvelables ont une action positive sur le climat et de manière indirecte sur la biodiversité.

📍 Lassicourt (10)

D'ici la fin du siècle si le réchauffement de la planète dépasse :



La trajectoire actuelle nous mène à +2,8°C environ.

*(GIEC 6^{ème} rapport d'évaluation sur le climat, 2022)



La séquence ERC (Eviter Réduire Compenser)

Dans le cadre des procédures administratives pour l'obtention de l'autorisation environnementale, tous les projets d'aménagement du territoire sont soumis à la séquence «Eviter Réduire Compenser», ce qui permet l'intégration de l'ensemble des thématiques de l'environnement (biodiversité, air, bruit, eau, sol, santé des populations...) dans les projets, plans et programmes afin qu'ils soient le moins impactant possible. Cette méthodologie vise à mettre en œuvre des mesures pour éviter les atteintes à l'environnement, réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si nécessaire, compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Eolien et intégration paysagère

L'intégration paysagère d'un parc éolien est traitée au sein de l'évaluation environnementale (ou l'étude d'impact) du projet. La démarche employée est conforme au Guide méthodologique des études d'impact des parcs éoliens établi par l'ADEME et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Cette étude paysagère comprend trois volets : l'étude de l'état initial, l'analyse des impacts du projet et les mesures destinées à mieux inscrire le projet dans le territoire étudié.

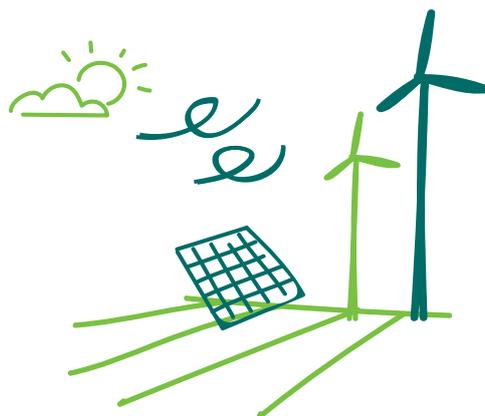
L'enjeu de cette étude est de :

- discerner les enjeux paysagers en les hiérarchisant pour établir des préconisations d'implantation d'un projet éolien,
- d'évaluer l'influence et les interactions visuelles du futur parc éolien avec les autres éléments remarquables du paysage : les sites et monuments historiques, les lieux d'habitation et les voies de communication.

Enfin, l'étude paysagère permet de déterminer les mesures à mettre en place pour préserver la qualité paysagère autour du futur site éolien.

Le service Environnement et Paysage de VALOREM

La prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers est une valeur forte de l'entreprise. Cette «culture environnementale» a fortement influencé notre organisation. Le Service Environnement atteint désormais 12 salariés et couvre aujourd'hui toutes les phases des projets : des études préalables au dépôt des demandes d'autorisations environnementales, jusqu'à la mise en place d'un système de management environnemental en phase chantier et au suivi des mesures environnementales et de leur efficacité durant l'exploitation des centrales.



Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

En 2024, 100 % de nos nouveaux projets en développement bénéficieront de mesures d'accompagnement supplémentaires/complémentaires au cadre réglementaire.

VALOREM s'engage à participer à la recherche et l'innovation pour la protection des espèces en déployant des mesures de restauration et/ou de compensation de la biodiversité dans ou à proximité des sites d'implantation des projets. VALOREM travaille avec des associations environnementales, des associations spécialisées ou encore participe au financement de programmes de recherche. VALOREM s'engage à systématiser ces actions supplémentaires pour chaque nouveau projet.

Résultats 2022

100 % de nos nouveaux projets en développement bénéficient d'études complémentaires.

Périmètre

Projets France, toutes EnR, dont la demande d'autorisation environnementale a été déposée en 2022.

Exemples d'études :

- Etudes GPS sur la chauve-souris Grande Noctule dans le Puy de Dôme
- Programme de recherche sur les espèces endémiques en Guadeloupe
- Convention de partenariat avec le groupe mammalogique du Haut-Limousin : installation d'une antenne pour compter les espèces de Grand Rhinolophe/ Miniopâtre de Schreibers-chiroptères) en sortie d'hibernation.

03

Identifier les enjeux environnementaux dès la prospection des sites pour confirmer ou infirmer la poursuite de nos projets EnR d'ici à 2024.

Les études environnementales sont systématiques à chaque projet. Le Service Environnement et Paysage apporte son expertise dès la phase de prospection et indique ses préconisations dans une note environnementale qui oriente la faisabilité du projet. Si les enjeux environnementaux sont considérés comme trop élevés, le projet est abandonné. En phase de développement, les études environnementales déterminent « l'état initial » d'un site et sont menées sur un cycle naturaliste complet portant sur les quatre saisons. Elles permettent une compréhension et une hiérarchisation des enjeux environnementaux sur la zone d'implantation

02

Tous nos projets photovoltaïques en développement sur des terrains à affectation naturelle, agricole ou sylvicole seront avec les caractéristiques suivantes dès 2022 :

- Anticipation du projet de décret ZAN (Zero Artificialisation Nette) avec un taux d'occupation des sols (TOS) de 50 % maximum.
- Limitation des pistes traversantes dans nos projets PV.
- Un chantier plus écologique et suivant la méthodologie SME (système de management environnemental).
- Un suivi environnemental systématique pendant l'exploitation de la centrale.

La réussite des objectifs nationaux de 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité à l'horizon 2030, passera par le développement de projets photovoltaïques au sol sur des terrains à affectation naturelle, agricole ou sylvicole. Toutefois, il est primordial de maintenir les fonctions biologiques hydrologiques, climatiques et agronomiques initiales de ces sols tout en les rendant compatibles avec la production d'électricité renouvelable. Outre la priorité donnée aux cultures dans ses projets de complémentarité agricole, VALOREM s'engage à maintenir les fonctions initiales des sols sur les parcelles occupées par ses panneaux. Le Groupe s'inscrit dans l'objectif national de zero artificialisation nette (ZAN) en 2050 formulé par la loi « climat et résilience » du 22 août 2021.

Résultats 2022

100 % de nos projets photovoltaïques en développement sur des zones naturelles, sylvicoles ou agricoles sont développés selon les caractéristiques citées plus haut.

Périmètre

Projets France, photovoltaïques au sol sur des zones agricoles, sylvicoles ou naturelles définies dans les documents d'urbanismes : SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale, PLU (Plan Locaux d'Urbanisme...)). Projets dont les autorisations ont été déposées en 2022.

potentielle du projet. Lors de cette étape, VALOREM produit systématiquement des études complémentaires si un enjeu environnemental particulier est identifié.

Dès les études de pré-faisabilité, notre service environnement indique ses préconisations dans une note environnementale qui confirmera ou infirmera la poursuite du projet.

Résultats 2022

Procédure formalisée.

Périmètre

Projets France, toutes EnR. Les enjeux environnementaux sont analysés à la fin des études de pré-faisabilité.



Les collaborateurs

OBJECTIF 3

Permettre à nos collaborateurs d'être acteurs de la transition écologique, en leur offrant un cadre de travail engageant et épanouissant.



Ancienne PME devenue un Groupe de plus de 400 salariés, l'entreprise reste très attachée à ses valeurs fondatrices : la convivialité, l'esprit d'initiative, le partage, la collégialité, l'esprit d'équipe. Nous savons que nos collaborateurs sont les garants de la qualité de nos projets en énergies renouvelables et des bonnes relations entretenues avec nos parties prenantes. Notre culture est caractérisée par le partage, la convivialité et l'engagement en faveur de la transition environnementale. Ainsi, nous veillons à offrir aux collaborateurs un cadre de travail engageant et épanouissant et à partager avec eux la valeur créée.

Nous souhaitons également les accompagner pour qu'ils soient des acteurs de la transition écologique dans leur vie privée en leur proposant des solutions concrètes.

Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

Tous les deux ans, une mesure du bien-être de nos équipes sera réalisée. Nous leur communiquerons les résultats et investirons avec elles dans les points d'amélioration exprimés.

Cette mesure du bien-être est effectuée par le cabinet OBEA depuis 2011. Elle vise à suivre les perceptions des collaborateurs et mesurer l'impact de l'évolution de l'entreprise au cours des deux années passées. Tous les deux ans, un questionnaire de satisfaction est construit par un comité de pilotage composé de Délégués du personnel, d'un membre des Ressources Humaines et des responsables de la Communication et de la Qualité. Ce questionnaire en ligne hébergé sur un site Internet sécurisé, est ensuite transmis à tous les salariés. Après analyse, les conclusions d'OBEA sont communiquées aux salariés en séminaire. Le comité de pilotage est en charge de mener des actions correctives l'année suivant la présentation des résultats.

Résultats 2022

Dernière mesure effectuée en 2021. Prochaine édition en 2023.

Périmètre

Tous les salariés de l'UES VALOREM (France) avec 3 mois d'ancienneté au moment de l'envoi du questionnaire y compris alternants, ainsi que les salariés des filiales internationales. Hors stagiaires.

02

Nous nous engageons à développer avec les délégués du personnel au moins un mécanisme supplémentaire chaque année pour inciter nos collaborateurs à participer à la transition écologique.

VALOREM souhaite accompagner ses salariés pour qu'ils participent pleinement à la transition écologique. Dans le cadre de la Négociation Annuelle obligatoire en 2022, la direction de VALOREM a décidé d'accorder 5 jours de mécénat de compétences à ses salariés (10 pour les plus de 55 ans) afin qu'ils puissent participer à un projet de Watt for Change, fonds de dotation ou fondation du Groupe, dédié à la lutte contre la précarité énergétique en France et dans le monde. Watt for Change finance et mène des actions pour résoudre des situations de précarité énergétique grâce aux ENR. Le Groupe souhaite engager ses salariés dans ce combat pour une transition énergétique plus solidaire.

Résultats 2022

En 2022, VALOREM propose 5 jours à tous ses salariés pour réaliser des missions en mécénat de compétences auprès de Watt for Change, son fonds de dotation ou sa fondation. Le nombre de jours s'élève à 10 pour les salariés de plus de 55 ans.

Périmètre

Salariés de l'UES VALOREM (France) après la période d'essai, y compris alternants. Hors stagiaires.

↓

Etude Satisfaction des salariés menée en 2021 :


95 %
des salariés satisfaits de travailler au sein du Groupe


94 %
des salariés estiment que leur travail est conforme à leurs valeurs et à leurs convictions personnelles





03

D'ici 2026, la part des collaborateurs actionnaires atteindra 4 % de l'actionnariat.

Parce que VALOREM souhaite valoriser le travail de ses collaborateurs, la Direction et les partenaires sociaux ont travaillé à la mise en place de mécanismes pour favoriser l'actionnariat salarié. C'est un vecteur d'appropriation et d'alignements des objectifs de notre entreprise.

La première étape a été la création en 2019 d'une première *holding* salariés à vocation actionnariale à laquelle 49 % des salariés avaient souscrit. En 2022, VALOREM a mis en place un Fonds Commun de Placement en Entreprise (FCPE) qui émet des ORAN (Obligations Convertibles en Actions ou en Numéraire).

Résultats 2022

Les salariés détiennent 1,92 % du capital de VALOREM (holding salariés et FCPE cumulés). A la fin 2022, 75 % des salariés de VALOREM sont actionnaires dans le cadre de ces deux dispositifs.

Périmètre

Salariés de l'UES VALOREM (France) après la période d'essai, hors alternants, hors stagiaires.

04

Nous nous engageons à consacrer au moins 3,5 % de notre masse salariale à la formation de nos collaborateurs pour assurer la mise à jour de leur expertise et leur montée en compétences.

VALOREM mène une politique volontariste pour contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur des énergies renouvelables sur tous les métiers, qu'ils soient techniques ou au sein des services transverses. La formation continue est un point essentiel de la politique de ressources humaines de VALOREM. Outre les formations techniques et de sécurité essentielles, VALOREM s'engage à permettre la formation continue à des aptitudes transverses pour renforcer les compétences managériales ainsi que la cohésion entre les services.

VALOREM est une entreprise en pleine croissance et a organisé un parcours d'intégration d'une vingtaine d'heures pour faciliter l'intégration des nouveaux salariés et stagiaires.

Résultats 2022

En 2022, VALOREM a consacré 3,69 % de sa masse salariale à la formation.

Périmètre

Salariés de l'UES VALOREM (France), hors alternants et hors stagiaires, sans condition d'ancienneté.



Les partenaires économiques

OBJECTIF 4

Croître, innover et agir pour
la production d'énergies
renouvelables abordables
économiquement.

📍 Saint-Nazaire (44)



Nous souhaitons conserver la maîtrise de notre stratégie de développement et de nos prises de décisions pour assurer la pérennité de notre entreprise tout en continuant de croître. Depuis l'origine, nous militons pour la production d'une énergie propre et abordable, qui participe à la résilience des populations face au changement climatique. Cet engagement se traduit par des prises de position publiques au niveau national et local.

VALOREM, acteur indépendant et historique du marché des énergies renouvelables

Pionnier de l'éolien en France, VALOREM a toujours adopté un positionnement singulier et sincère face aux grands enjeux de l'énergie. C'est une entreprise indépendante qui a à cœur de conserver la maîtrise de sa stratégie, de ses finances, de ses décisions et le maintien de sa compétitivité. La majorité du capital de l'entreprise est détenue par ses actionnaires historiques. Une part minoritaire est détenue par des fonds d'investissements (3i Infrastructure, BPI, GSO, CAAAE, IRDI).

VALOREM est un industriel engagé qui participe pleinement aux grands débats nationaux sur l'énergie pour faire valoir sa vision d'une transition énergétique juste. Le Groupe est membre des syndicats des professionnels de l'énergie solaire ENERPLAN et du SER-Solaire ainsi que de France Energie Eolienne.

VALOREM, une vision industrielle de la transition énergétique

Les énergies renouvelables sont une opportunité pour créer ou relocaliser des filières industrielles propres françaises sinon européennes. Depuis le début de son aventure, VALOREM a milité pour relocaliser la fabrication d'équipements liés aux EnR, via la participation à plusieurs clusters industriels dans le photovoltaïque, dans l'éolien terrestre ou encore l'éolien *offshore*.

L'enjeu est majeur, fournir des technologies et des équipements pour la production d'énergie renouvelable permettra de sécuriser notre fourniture en énergie, de créer des emplois locaux et de stimuler l'innovation.

VALOREM souhaite le développement d'une filière industrielle EnR française, compétitive et innovante pour sécuriser notre approvisionnement et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles.



Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

En 2028, les centrales éoliennes et photovoltaïques au sol en France développées par VALOREM représenteront 4 % du parc français.

VALOREM, opérateur indépendant développe et construit des parcs en EnR et contribue à ce titre à la lutte contre le changement climatique. VALOREM a l'ambition de participer pleinement à la transition énergétique en parvenant à une part de 4 % des parcs éoliens et solaires au sol du marché français qu'elle aura développé.

Résultats 2022

3,8 % des centrales photovoltaïques au sol et des parcs éoliens terrestres en opération français à fin 2022 ont été développés par VALOREM.

Périmètre

Projets France, centrales éoliennes et photovoltaïques au sol supérieures à 1 MW.



02

Nous nous engageons à augmenter année après année le budget innovation (projets d'innovation technique) pour le porter à 2 M d'euros en 2025.

Une réindustrialisation grâce aux EnR nécessite des efforts de recherche et d'innovation pour développer des technologies plus efficaces et plus rentables, VALOREM a toujours participé à cet effort pour l'innovation dans les filières renouvelables. En 2020, l'entreprise a mis en place un comité d'innovation chargé du suivi des projets et de leur cohérence dans la stratégie globale de l'entreprise.

Résultats 2022

1,21 millions d'euros consacrés à la recherche et l'innovation.

Périmètre

Projets France éligibles au crédit impôt recherche (CIR).

03

Nous nous engageons à faire des propositions pour la mise en place d'un cadre réglementaire en faveur d'une transition énergétique abordable économiquement et soutenable écologiquement.

VALOREM participe ou organise des débats publics, fait des propositions pour accélérer le développement des énergies renouvelables. Le Groupe a mis en place un service composé de quatre salariés. Chaque année, VALOREM déclare toutes ses actions liées aux affaires publiques à la Haute Autorité pour la Transparence et la Vie Publique (HATVP).



Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Résultats 2022

29 actions de représentations déclarées à la HATVP.

Périmètre

France.



Les partenaires économiques

OBJECTIF 5

Développer des relations
équilibrées et durables
avec nos partenaires.

Lhuître (10)



VALOREM s'engage à maîtriser ses processus pour construire des relations de long-terme avec ses partenaires, fondées sur l'éthique et la réciprocité. L'entreprise souhaite instiller chez ses clients et fournisseurs une culture de la coopération pour améliorer leurs pratiques professionnelles au service d'une vision commune engagée vers la transition énergétique et écologique.

VALOREM structure son processus d'achats responsables

Dès 2016, VALOREM a entamé sa démarche d'achats responsables notamment via la réponse à un appel à projets de l'ADEME «entreprises témoins – Se lancer dans les Achats Responsables». Petit à petit le Groupe a mené différents ateliers de réflexion, et a rédigé sa première Charte Achats Responsables diffusée en interne et en externe.

VALOREM ambitionne aujourd'hui de mieux tracer son processus achats afin d'évaluer puis d'améliorer sa valeur ajoutée sur la société et l'environnement. A ce titre, l'entreprise a signé la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables dès le début d'année (RFAR) 2022. Créée en 2010, cette charte vise à inciter les entreprises, organismes publics et privés à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Elle est aujourd'hui pilotée par le Médiateur des entreprises (Service du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance) et le CNA (Conseil National des Achats).

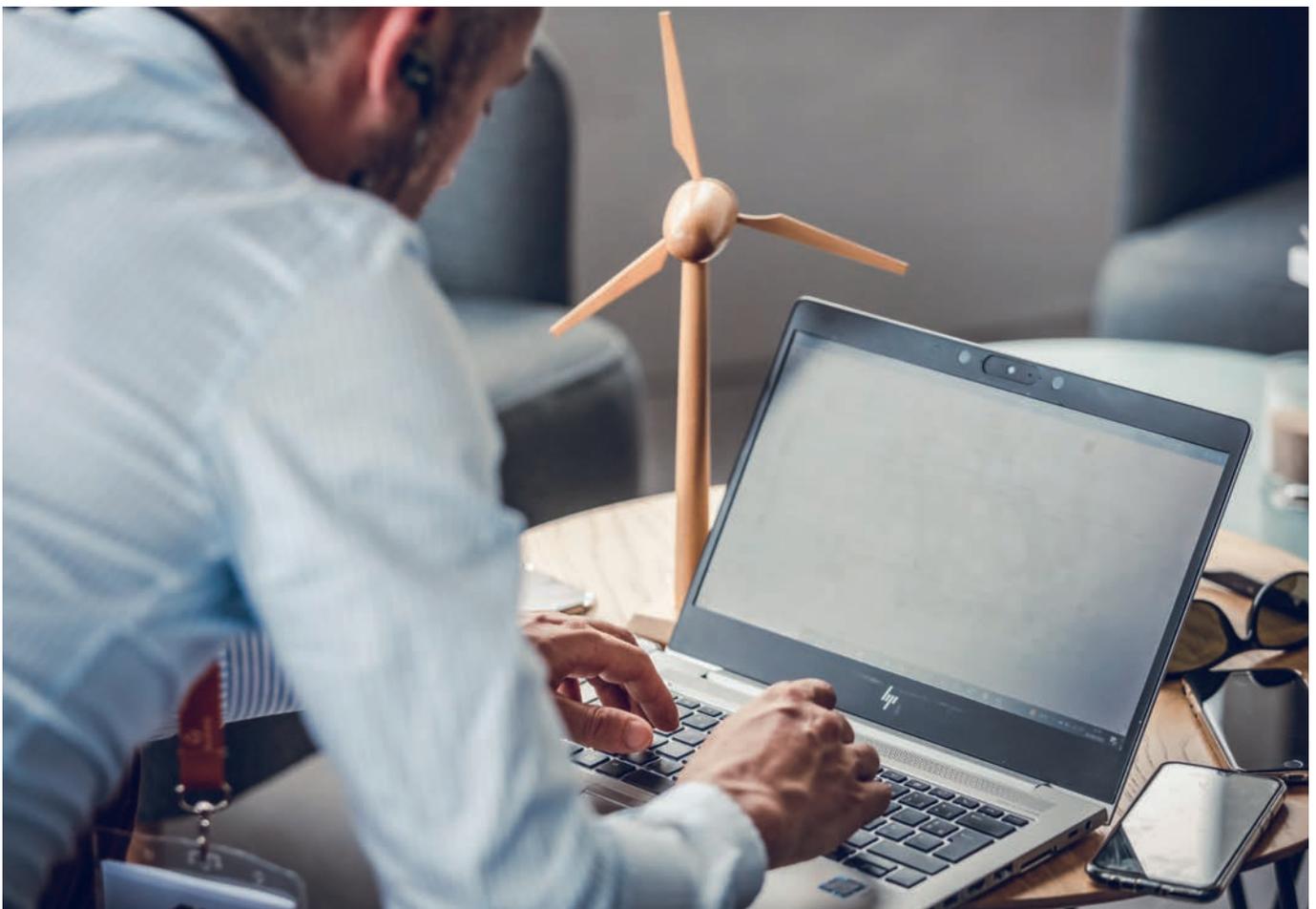
VALOREM a lancé un projet d'évaluation de sa performance RSE sur Ecovadis pour prendre l'engagement de faire évaluer 80 % de sa dépense fournisseur par cette plateforme en 2025.

En tant qu'entreprise à Mission, VALOREM promeut auprès de ses collaborateurs une culture de respect et d'intégrité dans ses pratiques commerciales. En 2023, VALOREM s'engage à mettre en place un code de conduite de la relation fournisseur qui détaillera la politique des affaires du Groupe en France et dans le monde.

Mise en place d'un code de conduite et d'éthique

Après un nécessaire travail de cartographie des risques élaboré en 2022, VALOREM œuvre à la formalisation d'un code de conduite et d'éthique qui outre le respect de la loi, résumera les engagements de VALOREM envers ses parties prenantes.

Ce code éthique sera associé d'une procédure de lanceur d'alerte afin d'en faire un outil opérationnel pour nos salariés en France et dans le monde.



Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

A fin 2024, 100 % de nos collaborateurs auront été formés à notre code d'éthique et de conduite.

Résultats 2022

- Réalisation d'une cartographie des risques.
- Démarrage de la rédaction du code de conduite et d'éthique du groupe.

Périmètre

France et international.



La Tour Blanche (24)

02

D'ici à 2024 (ou fin 2023), 100 % de nos collaborateurs auront été formés à notre code de conduite de la relation fournisseur.

Résultats 2022

- Réalisation d'une cartographie des risques.
- Démarrage de la rédaction du code de conduite de la relation fournisseur.

Périmètre

France et international.



03

D'ici à 2025 (ou fin 2024), 80 % de notre dépense fournisseurs sera évaluée par Ecovadis et 100 % de nos appels d'offres intégreront des critères RSE.

ECOVADIS est une plateforme de notation RSE qui fournit des évaluations et des analyses de la performance en matière de développement durable des entreprises. VALOREM a choisi ECOVADIS pour sa portée internationale et multisectorielle ainsi que pour le sérieux de sa méthodologie de notation.

Dans le même temps, VALOREM souhaite entraîner tous ses fournisseurs dans l'amélioration des pratiques du secteur tout en s'adaptant à leurs contraintes, c'est pourquoi le Groupe intégrera les mêmes critères RSE dans ses propres appels d'offres.

Résultats 2022

- Signature de la Charte Achats Responsables.
- Démarrage du chantier Ecovadis : test de maturité effectué.
- Les grilles d'analyses multicritères servant à la sélection de nos partenaires turbiniers sur nos projets éoliens intègrent toutes des critères RSE tels que la note Ecovadis, l'origine des composants ou encore le bilan carbone des machines.

Périmètre

Fournisseurs France et international.



La société

OBJECTIF 6

Défendre et mettre en œuvre une vision solidaire de la transition énergétique.



VALOREM s'engage à partager la valeur générée par la production d'électricité de ses centrales EnR pour financer l'inclusion sociale par l'emploi dans les territoires.

Le groupe lutte aussi contre la précarité énergétique et défend l'accès aux énergies renouvelables partout et pour tous par le biais de son fonds de dotation et de sa fondation.

VALOREM engagé pour l'emploi et contre la précarité énergétique

VALOREM partage la valeur générée par la production d'énergies renouvelables en œuvrant pour l'inclusion sociale par l'emploi dans les territoires pour construire une société plus écologique et plus juste. A travers ses activités, sa fondation et son fonds de dotation Watt For Change, VALOREM innove sur les questions sociales et sociétales liées à l'énergie : en agissant pour l'inclusion par l'emploi et contre la précarité énergétique en France et dans le monde. VALOREM promeut les EnR comme moyen d'émancipation et de résilience face aux défis sociaux et climatiques.

Agir pour l'inclusion par l'emploi

Accompagné par des professionnels de l'insertion, VALOREM réserve, depuis 2016, des heures de travail à des personnes en difficulté sociale et économique pour ses chantiers photovoltaïques au sol. Ce dispositif de la clause d'insertion permet de lutter contre l'exclusion et forme aux métiers de la transition énergétique, une filière en plein essor.

Aujourd'hui, VALOREM élargit le recours à l'insertion par l'emploi à d'autres énergies vertes ainsi qu'à d'autres phases du projet, comme pendant l'exploitation du parc par exemple.

Watt for Change, fondation et fonds de dotation de VALOREM

En 2016, VALOREM crée son fonds de dotation pour mener et financer des actions solidaires pour l'accès aux énergies renouvelables dans le monde. En 2019, le fonds de dotation lance un appel à projets pour soutenir des actions contre la précarité énergétique en France. En 2020, VALOREM crée sa fondation sous égide de la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Réunis sous la bannière Watt for Change, ces deux outils philanthropiques poursuivent l'engagement de VALOREM en soutenant des associations ainsi qu'en développant de nouveaux projets innovants et pérennes pour réduire la précarité énergétique en France et dans le monde.

Les collaborateurs du Groupe apportent leur soutien en participant à la sélection et à l'évaluation technique des projets, à du conseil technique ou dans des missions plus longues de parrainage d'un projet, via du mécénat de compétences.



Nos objectifs opérationnels et nos résultats 2022

01

Nous généralisons la mise en œuvre d'un projet d'insertion par l'activité économique en relation avec nos parcs en construction et en exploitation, en réservant au minimum 10 % des heures travaillées lors de la construction de nos parcs photovoltaïques à des salariés en insertion professionnelle.

Depuis 2016, VALOREM déploie le dispositif de la clause d'insertion professionnelle à tous ses chantiers photovoltaïques en partenariat avec le réseau national «Alliance Ville Emploi». Accompagné par des professionnels de l'insertion, VALOREM réserve des heures de travail à des personnes en difficulté sociale et économique. Ce principe vertueux permet de lutter contre l'exclusion et forme aux métiers de la transition énergétique, une filière en plein essor.

Résultats 2022

11 % des heures travaillées sur nos chantiers de centrales photovoltaïques au sol ont été dédiées à des salariés en insertion professionnelle.

Périmètre

Chantiers France sur tous les parcs photovoltaïques au sol de plus de 1 MW.

Heures d'insertion réalisées sur la base d'un prévisionnel d'heures de travail établi avec le prestataire lors de la signature du contrat.

Salarié en insertion : personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières telles que les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, les personnes éligibles aux minima sociaux tel que le RSA. Demandeurs d'emploi de longue durée.

02

Chaque année VALOREM consacre à Watt for Change un budget corrélé à sa création de richesse avec un minimum de 400 000 euros pour lutter contre la précarité énergétique en France et dans le monde.

Via Watt for Change, sa fondation et son fonds de dotation, VALOREM se mobilise pour réduire la précarité énergétique en France et dans le monde tout en protégeant l'environnement via des actions en faveur de la sobriété énergétique ou de l'accès aux énergies renouvelables. Watt for Change finance des associations d'intérêt général et mène ses propres projets pour réduire la précarité énergétique grâce aux énergies renouvelables.

Résultats 2022

Dotation VALOREM au Fonds de dotation Watt for Change = 549 000 €

Périmètre

Dotation du groupe VALOREM au fonds de dotation puis redistribuée sur des projets solidaires du fonds de dotation et de la Fondation VALOREM.



Saint-Louis, Sénégal

ÉVALUATION DE KPMG FRANCE

Rapport
de mission

20

22



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

VALOREM

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 31 décembre 2022
VALOREM
213 Cr Victor Hugo, 33130 Bègles
Ce rapport contient 8 pages



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

VALOREM

Siège social : 213 Cours Victor Hugo, 33130 Bègles

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société. (ci-après « entité »), désigné comme organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 01.01.2022 au 31.12.2022, joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Respect de l'ensemble des objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société VALOREM respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

- Les diligences menées ont mis en évidence des axes d'amélioration en matière de définition, traçabilité et formalisation des procédures de reporting sur certains indicateurs de suivi des objectifs de la mission.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport du comité de mission (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ce rapport est joint au rapport de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

² ISAE 3000 (révisée) - *Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux
14 juin 2023*

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et juin 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

- les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et le rapport du comité de mission ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
- les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

- nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble du rapport du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.



Valorem
*Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,
sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux*
14 juin 2023

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 14 juin 2023

KPMG S.A.

**Aurelie
Lalanne** Signature numérique
de Aurelie Lalanne
Date : 2023.06.14
10:31:33 +02'00'

Aurélie LALANNE
Associée
Audit

Fanny HOULLIOT
Expert ESG
Centre d'Excellence ESG

Siège social

VALOREM

213, cours Victor Hugo

33323 Bègles Cedex

Tél. +33 (0)5 56 49 42 65



www.valorem-energie.com

